La sécurité perd du terrain

Les livrets ne protègent plus votre épargne de l'inflation. A l'image de l'assurance-vie garantie, qui voit ses rendements fondre inexorablement

Par GILLES MANDROUX

Les placements garantis sont morts, vive les placements garantis ! Alors que les livrets affichent des taux plus faméliques que jamais, les Français continuent à les abonder sans réserve, quitte à y laisser des plumes. Le 1er février dernier, le gouvernement a abaissé la rémunération du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) de 0,75% à 0,50%. Bien peu appétissant ! Avec une inflation à 1,1% sur un an (chiffre de l'année 2019), en y plaçant 10 000 euros, vous perdez 60 euros de pouvoir d'achat. Les liquidités végétant sur ces livrets voient donc leur rentabilité nette grignotée au fil du temps. Cependant, viscéralement attachés à la sécurité de leurs bas de laine, les Français continuent largement de les alimenter. Au total, livret A et LDDS ont collecté 16,55 milliards d'euros en 2019, portant l'encours de ces deux enveloppes à un niveau record de 410 milliards. Un choix par défaut, mais pas inepte : disponibles à tout moment, les livrets dont le taux est administré par l'Etat restent les plus avantageux des placements pour l'épargne sécurisée. Leur rémunération est en fait « boostée », les taux monétaires naviguant en zone négative, avec un indice de référence (Eonia) à -0,45% le 12 février. Conséquence de la politique monétaire ultra-accommodante des banques centrales, destinée à soutenir la croissance économique, dont aucun infléchissement n'est prévu pour l'heure.

Les livrets fiscalisés, dont les taux sont plus proches de la réalité des marchés financiers, plafonnent, eux, à des niveaux quasi nuls, compris pour la très large majorité d'entre eux entre 0,05% et 0,10%, soit entre 0,035% et 0,07% après impôt et cotisations sociales... A fuir ! A de très rares exceptions *(lire l'encadré p. 76)*.

BAPTISTE STÉPHAN POUR « L'OBS »

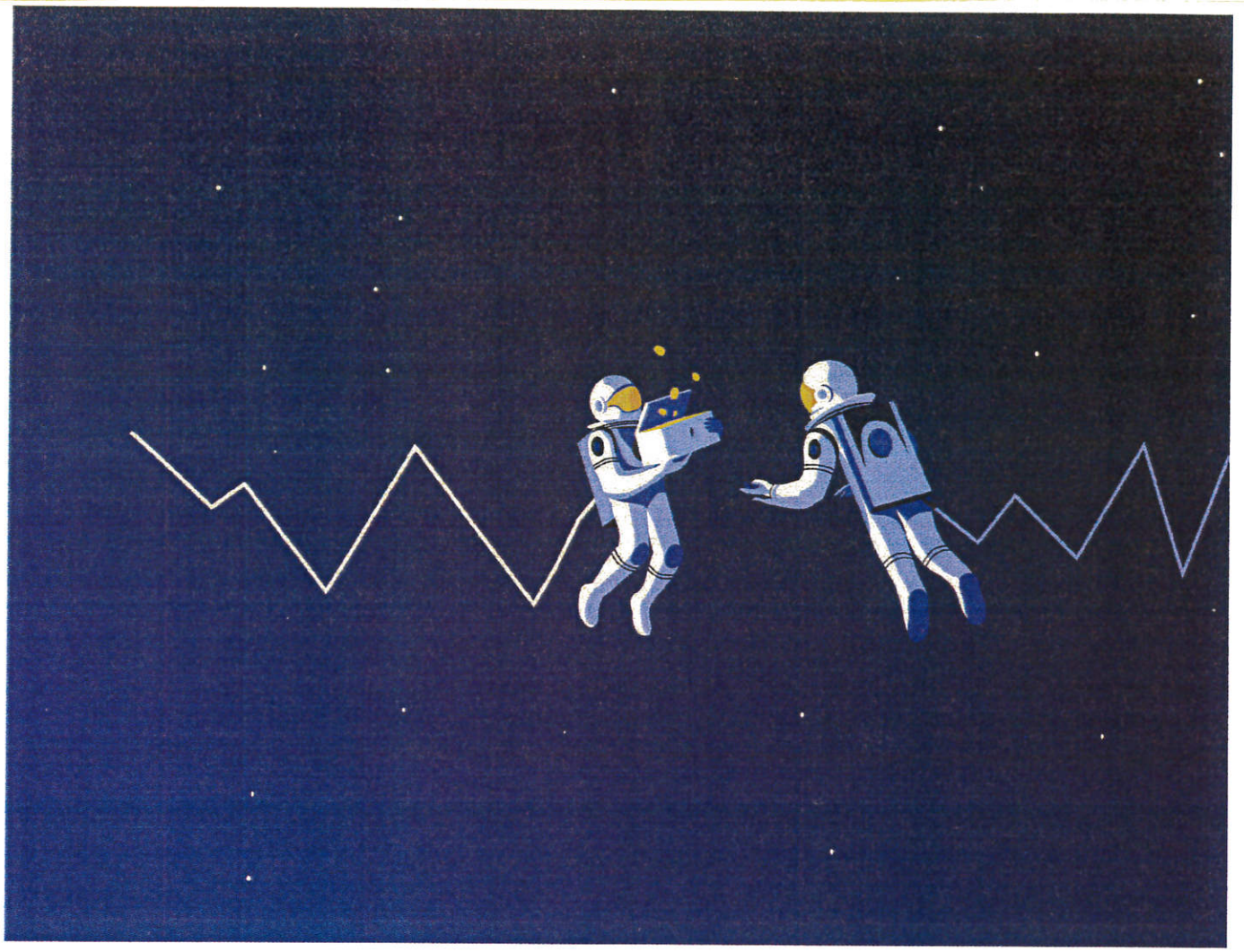

Dans un tel contexte, mieux vaut limiter le montant de son épargne de précaution à la stricte nécessité, estimée souvent à trois mois de revenus.

LA CHUTE ACCÉLÉRÉE DES FONDS EN EUROS

Sur le front des fonds en euros (le compartiment sécurisé de l'assurance-vie destiné à l'épargne de plus long terme), la situation n'est pas plus affriolante ! Comme attendu, l'inexorable chute de rendement des fonds en euros se poursuit depuis dix ans. Les assureurs, tenus de garantir à leurs clients le capital placé sur les fonds en euros, augmenté des intérêts des années précédentes, investissent à 80% ces fonds sur des placements sûrs : les obligations d'Etat ou de grandes entreprises. Or le taux de ces produits a fondu comme neige au soleil, les plus sûrs faisant même quelques incursions en territoire négatif. En conséquence, les rendements des fonds en euros ont cédé 40 points de base pour l'exercice 2019 par rapport à celui de 2018 *(voir le tableau p. 76)*. Les résultats sont assez disparates d'un assureur à l'autre. Tous réseaux de distribution confondus, le rendement de la majorité des fonds en euros se situe entre 1% et 1,70%. Mauvais élèves habituels, les grands réseaux bancaires affichent des taux qui tombent jusqu'à 0,55% sur certains contrats de la Caisse d'Epargne.

Les contrats commercialisés par les assureurs, les banques en ligne et les conseillers en gestion de patrimoine tirent mieux leur épingle du jeu, mais ne résistent pas à la décrue. La MACSF (Mutuelle d'assurances du Corps sanitaire français, qui s'adresse aux professionnels de la santé) a ainsi abaissé fortement le rendement servi sur le fonds RES de 0,5 point par rapport à 2018, soit 1,70% au titre de 2019, contre 2,20% en 2018. *« Nos adhérents ont été rassurés de constater que leur fonds en euros continuait à protéger leur épargne avec un taux qui reste supérieur de 0,4 point à l'inflation »*, note Guillaume Rosenwald, directeur Assurances et services de la mutuelle.

La chute des taux renforce les arguments commerciaux des assureurs, qui poussent depuis quelques années leurs clients vers les fonds à risque, sans garantie sur le capital (les unités de compte, ou UC, dans le jargon de l'assurance-vie), seul espoir d'un surcroît de performance. Une réorientation imposée à marche forcée. *« Il devient rare de trouver un fonds en euro sur lequel les versements sont libres »*, prévient Cyrille Chartier-Kastler, fondateur du site Goodvalueformoney.eu. La restriction la plus fréquente consiste à obliger l'assuré à diriger une part de son versement (de 30% à 60%) sur les fonds à risque pour pouvoir verser le reste sur le fonds en euros.

BAPTISTE STÉPHAN POUR « L'OBS »

➳ Une technique jusqu'alors réservée aux fonds en euros dits « opportunistes », qui sont les mieux rémunérés car le portefeuille est géré de façon moins sécuritaire. Fortuneo Banque exige ainsi d'orienter 50% d'un versement sur des unités de compte pour investir sur le fonds Suravenir Opportunités (2,40% en 2019) et, depuis peu, 30% d'un versement pour abonder Suravenir Rendement, le fonds en euros de base du contrat (1,60% en 2019).

Une autre technique se propage : le bonus, un rendement servi sur le fonds en euros évoluant selon la part d'unités de compte détenues sur le contrat. Le fonds de Swiss Life fait ainsi le grand écart avec un taux variant en 2019 de 1% à 2,70% d'un client à l'autre. Enfin, la stratégie tarifaire est mise à profit pour détourner les épargnants du fonds garanti. *« Nous n'avons pas posé de restrictions à l'accès sur ce fonds en exigeant une part du versement sur des unités de compte, mais nous allons fixer des frais d'entrée à 3% sur le fonds en euros de notre contrat multisupport tout en les maintenant à 1% sur les unités de compte »*, déclare Guillaume Rosenwald.

ZESTO ET DISTINGO, DEUX LIVRETS QUI FONT BANDE À PART

Les seuls livrets fiscalisés à sortir encore du lot sont ceux distribués sur internet par les banques des constructeurs automobiles, PSA Banque (Peugeot, Citroën) et RCI Bank and Services (Renault). En bons concurrents, Zesto de PSA et Distingo de Renault ont fixé leurs taux respectifs à 0,80% brut. Après impôt et prélèvements sociaux, ils offrent 0,56%, soit un peu plus que les livrets réglementés. Mais ils affichent une différence de taille : avec des plafonds de versement sans commune mesure, soit 10 millions d'euros, contre 22 950 euros pour le livret A et 12 000 euros pour le LDDS. Avec une offre centrée uniquement sur la distribution de quelques produits d'épargne simples, les établissements des marques automobiles profitent de frais structurels moindres que ceux d'une banque traditionnelle, ce qui explique en partie la singularité de leur taux sur le marché. G. M.

UNE MARGE PLUS IMPORTANTE SUR LES FONDS À RISQUE

L'ACPR (Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution), chargée de réguler le secteur de l'assurance, s'est récemment émue des risques que la gestion des fonds en euros faisait courir aux compagnies, en période de taux bas, en raison des règles de solvabilité que la loi leur impose. La réglementation les oblige, en effet, à des niveaux de fonds propres élevés pour couvrir leur garantie sur les fonds en euros. Une immobilisation de capitaux peu rentable, à laquelle ils rechignent. *« Ces fonds sont certes consommateurs de fonds propres, mais ils ne génèrent pas pour autant de perte pour les assureurs-vie. Les assureurs continuent de gagner leur vie avec les fonds en euros, en conservant en moyenne 0,30% de marge financière sur le rendement des portefeuilles. Leur marge bénéficiaire est simplement plus importante sur les fonds à risque »*, commente Cyrille Chartier-Kastler.

Structurellement, l'existence des fonds en euros n'est pas en péril. Ils abritent déjà 80% des 1788 milliards d'encours de l'assurance-vie et continuent à drainer la majeure partie des nouveaux versements. Reste à savoir si les fonds en euros conserveront les faveurs des Français, ultrasécuritaires avec leurs bas de laine : dans ce nouveau paradigme paradoxal, l'accès à ce placement garanti les oblige à s'exposer simultanément à des risques de perte sur une autre partie de leur épargne. Les moins frileux se tourneront, par exemple, vers le contrat Sécurité Target Euro, distribué par Primonial, qui abrite un fonds en euros opportuniste original. Limité à 60% des versements (40% sur les unités de compte), il offre certes une garantie en capital, mais aucune concernant un rendement minimal. Pour preuve, ce fonds largement diversifié sur des actifs à risque a affiché un rendement égal à zéro en 2018, mais s'est distingué par une performance de 3,15% en 2019. Il s'honore d'un taux annuel moyen depuis son lancement en 2015 de +2,28 %, contre +1,65% pour la moyenne de l'ensemble des fonds en euros sur la période. ■

DES FONDS EN EUROS QUI TIENNENT LE COUP

Distributeur (assureur)	Contrat	Taux 2019	Restrictions à l'entrée (1)
Afer (Aviva)	Afer Multisupport	1,85%	Non (4)
Assurancevie.com ; Altaprofits.com (Suravenir) ; **Fortuneo Banque ; meilleurplacement.com**	Puissance Avenir ; Fortuneo Vie ; Digital Vie (fonds Suravenir opportunités) ; M Retraite Vie	2,40%	50% d'UC
Carac (Carac)	Carac Profileo	2,20%	50% d'UC
Gaipare (Allianz)	Gaipare Selectissimo	2,15%	30% à 50 % d'UC
Le Conservateur (Le Conservateur)	Helios Sélection	1,80%	Non
MACSF (MACSF)	RES Multisupport	1,7% à 1,75% (2)	Non
MIF (MIF)	Compte épargne Libre Avenir	1,95%	Non
Monceau Assurances (Capma & Capmi)	Dynavie	2,20%	Non
Primonial (Suravenir)	Sérénipierre	2,80%	50% d'UC
Swiss Life (Swiss Life)	Gamme Stratégic	1% à 2,7% (3)	0% à 60% d'UC
UAF Life Patrimoine (Spirica)	Netlife (Euro Allocation LT)	2,40%	50% d'UC

Nous avons sélectionné onze fonds en euros disponibles sur des contrats encore commercialisés parmi les plus généreux du marché. En cas de « gestion pilotée », les restrictions à l'entrée peuvent être diminuées.

(1) Obligation d'orienter une part de son versement sur des fonds non garantis (UC).
(2) 1,75% si encours contrat supérieur à 450000 euros.
(3) Selon la part du capital investie en fonds non garantis.
(4) 30% en UC exigés pour les nouveaux adhérents si le versement initial est supérieur à 100 000 euros.

SOURCE : L'OBS